



Ville de
FONTAINE

ISÈRE

Service sports et vie associative
20240705 SL/SVA

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 038-213801699-20240705-090724_D01_SPOR-AU

S²LOW

D É C I S I O N

Objet : Nouveaux tarifs et fonctionnements des salles publiques de la ville de Fontaine

Le Maire de FONTAINE, Franck LONGO,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de FONTAINE en date du 20 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour régler la totalité des tâches énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décisions du 14 janvier 2019 et du 18 février 2022 définissant les tarifs des salles publiques,

CONSIDÉRANT que la Ville de Fontaine met à disposition des salles publiques de surface et de capacité d'accueil différentes à destination :

- de la population fontainoise pour l'organisation d'évènements privés,
- des associations et autres catégories d'usagers pour des réunions et des évènements festifs,

DÉCIDE

- De modifier les catégories d'usagers et d'appliquer à compter du 15 juillet 2024 les nouveaux tarifs et fonctionnements proposés dans les tableaux ci-après sur présentation obligatoire de différents justificatifs selon les bénéficiaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles à cet effet et à signer les différents documents afférents,
- D'imputer les différentes recettes au code nature 752 fonction 024, 75888 fonction 024 pour l'encaissement des retenues de garantie, et code nature 752 fonction 023 pour la salle Edmond Vigne.

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE EDMOND VIGNE 23 rue des Alpes - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	600 m ² - 550 personnes sans tribunes (364 assis)
PÉRIODES DE FERMETURE	Pas de fermeture sauf travaux

Tarifs indiqués sans régisseur technique et sans plan de feu modifié

BENEFICIAIRES		JOURS ET HORAIRES UTILISATION	TARIFS
HABITANTS ET AGENTS COMMUNAUX	FONTAINOIS	A partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 10h du 15 juin au 31 août	1 800 €
ASSOCIATIONS ET COMPAGNIES ARTISTIQUES	FONTAINOISES	Semaine de 9h à 1h, ou à partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 10h	1ère location : 300 € Suivantes : 600 € Tarif partenariat ville 250 € par convention
		Du lundi au jeudi, tarif à la 1/2 journée 9h/13h ou 14h/18h	150 €
	EXTERIEURES	A partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 10h	2 200 €
		Semaine de 9h à 1h, ou à partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 10h	Tarif partenariat ville 400 € par convention
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	FONTAINOIS	Du lundi au vendredi de 9h à 1h	1ère location : gratuité Suivantes : 300 €
COLLECTE DE SANG, ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE	FONTAINOISES ET EXTERIEURES	Du lundi au vendredi de 9h à 1h	Gratuité si intérêt général du projet
ORGANISATIONS SYNDICALES ET/ OU POLITIQUES, ORGANISMES PUBLICS	FONTAINOIS	Tarif à la 1/2 journée	150 €
		Tarif journée, week-end compris	300 €
ENTREPRISES	FONTAINOISES	Semaine de 9h à 1h, ou à partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 10h	1ère location : 600 € Suivantes : 1200 €
	EXTERIEURES	A partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 10h	2 200 €

Les tarifs ci-dessus augmentent de 300 € si le bénéficiaire souhaite disposer des services du régisseur technique.

Tarifs des retenues de garanties pour la salle Edmond Vigne :

- Micro cassé ou manquant : **250 €**
- Table cassée ou manquante : **200 €**
- Chaise cassée ou manquante : **50 €**
- Défaut - absence de nettoyage : **200 €**
- Dégradation - saleté importante : **selon devis**

SALLE TAVEL

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE TAVEL 4 rue Marguerite Tavel - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	130 m ² - 99 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

BENEFICIAIRES		JOURS ET HORAIRES UTILISATION	TARIFS
HABITANTS ET AGENTS COMMUNAUX	FONTAINOIS	A partir du vendredi 13h30 jusqu'au dimanche 20h	400 €
ASSOCIATIONS	FONTAINOISES	Les soirs du lundi au jeudi en fonction du planning des activités régulières, ou à partir du vendredi 13h30 jusqu'au dimanche 20h	Gratuité et valorisation
	EXTERIEURES sous réserve de l'intérêt du projet	Les soirs du lundi au jeudi en fonction du planning des activités régulières	200 €
		A partir du vendredi 13h30 jusqu'au dimanche 20h	400 €
ENTREPRISES	FONTAINOISES	A partir du vendredi 13h30 jusqu'au dimanche 20h	200 €

AUTRES SALLES MUNICIPALES

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE DES ALPES 8 rue du Grand Veymont - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	82 m ² - 50 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE EUGÉNIE COTTON 15 rue Marguerite Tavel - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	135 m ² - 46 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE ÉMILE BERT 111 Bd Joliot Curie - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	171 m ² - 100 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	Chaque période de vacances scolaires, ponts et jours fériés

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE GERMINAL 17 bis rue de la Liberté - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	45 m ² - 30 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE MARAT 1 rue Joseph Bertoin - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	70 m ² - 50 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE PIERRE FUGAIN 36b avenue Jean Jaurès - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	50 m ² - 46 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

NOM DE LA SALLE ADRESSE	SALLE ROBERT VIAL - Château Borel Parc Karl Marx - FONTAINE
SURFACE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	45 m ² - 30 personnes
PÉRIODES DE FERMETURE	1 semaine à définir vacances de Noël et du 15 juillet au 15 août, ponts et jours fériés

BENEFICIAIRES		JOURS ET HORAIRES UTILISATION	TARIFS
HABITANTS - uniquement la salle des Alpes pour un rassemblement funéraire	FONTAINOIS	Du lundi au samedi de 9h à 20h	50 € par jour
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS	FONTAINOIS	Du lundi au samedi de 9h à 23h, le dimanche de 9h à 20h	Gratuité et valorisation
ASSOCIATIONS	EXTERIEURES sous réserve de l'intérêt du projet	Les soirs du lundi au jeudi en fonction du planning des activités régulières	150 €
		A partir du vendredi 13h30 jusqu'au dimanche 20h	300 €
ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE	FONTAINOISES ET EXTERIEURES sous réserve de l'intérêt général du projet	Du lundi au samedi de 9h à 23h, le dimanche de 9h à 20h	Gratuité et valorisation
ORGANISATIONS POLITIQUES, ORGANISMES PUBLICS ET SYNDICATS BÉNÉVOLES DE COPROPRIÉTÉS	FONTAINOIS		Gratuité
ORGANISATIONS SYNDICALES ET AGENCES IMMOBILIÈRES POUR COPROPRIÉTÉS FONTAINOISES	FONTAINOISES		100 €
ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS CULTUELLES	FONTAINOISES		200 €

Tarifs des retenues de garanties pour les salles publiques hors Edmond Vigne :

- Salles et mobiliers : **400 €**
- Défaut de ménage et nuisances sonores (plaintes) : **100 € ou devis et facturation pour le nettoyage**
- Dégradations supérieures aux retenues de garantie : **devis et facturation**

Pour toutes les salles, la location comprend la mise à disposition de la salle et les fluides.

Les usagers doivent obligatoirement libérer les lieux à 1h si la réservation de la salle le permet. La sous-location est formellement interdite sous

peine de pénalités. En effet, toute utilisation par une personne ou pour un usage autres que ceux déclarés lors de la réservation sera passible d'une sanction d'un montant égal à 3 fois celui du tarif de location appliqué pour la mise à disposition concernée.

Les retenues de garanties sont obligatoires pour toute mise à disposition des locaux.

En cas de perte ou de dégradations de clés ou badges, le bénéficiaire devra payer la somme de **40 € par unité** (titre de recettes) pour assurer leur remplacement.

En cas de ménage non fait ou de dégradations, 2 cas de figure :

- Le montant n'excède pas celui de la retenue de garantie correspondante déposée : cette dernière sera encaissée,
- Le montant excède celui de la retenue de garantie : une facturation au réel des heures d'entretien réalisées ou après devis pour les réparations sera appliquée pour permettre la remise en état de la salle.

Fait à FONTAINE, le 5 juillet 2024

Le Maire de FONTAINE,
Franck LONGO

